

DEPARTEMENT DES VOSGES

Registre des Actes de l'Administration Municipale  
de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges

ARRONDISSEMENT DE  
SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE  
DE  
SAINT-DIE-DES-VOSGES

ARRETE

**POLICE MUNICIPALE - REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION RUE D'ALSACE  
DURANT DES TRAVAUX DE MARQUAGE ROUTIER**

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Président de la Communauté de Communes,  
Président du Pays de la Déodatie,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1 et L.2212-2,  
L.2213-1 et L.2213-2,

CONSIDERANT que ces travaux nécessitent des mesures de sécurité provisoires,

**ARRETE**

**Article 1** : A compter du jeudi 1<sup>er</sup> octobre 2015 à 7 heures, et jusqu'à la fin des travaux de  
marquage routier, rue d'Alsace, entre le carrefour avec la route de Saulcy et le carrefour avec la rue du 12<sup>ème</sup>  
Régiment d'Artillerie,

- La circulation pourra être modifiée en fonction des nécessités du chantier.

**Article 2** : Les panneaux de signalisation temporaire seront mis en place par l'Entreprise. Le  
chantier sera protégé par l'Entreprise.

**Article 3** : Le Directeur Général des Services, le Commandant de Police, le Chef de la Police  
municipale et le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du  
présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 25 septembre 2015

Le Maire,



David VALENCE